

N° 22

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

5 novembre 2019

PROJET DE LOI

*ratifiant l'ordonnance n° 2019-235 du 27 mars 2019 relative aux
dispositions pénales et de procédure pénale du code de l'urbanisme de
Saint-Martin*

(procédure accélérée)

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 594 (2018-2019), **94** et **95** (2019-2020).

Article unique

L'ordonnance n° 2019-235 du 27 mars 2019 relative aux dispositions pénales et de procédure pénale du code de l'urbanisme de Saint-Martin, prise en application de l'article 74-1 de la Constitution, est ratifiée.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 5 novembre 2019.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER